



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

## OBJET :

DE-19-12-1-46) SIGNATURE DE LA CONVENTION "TICKETS LOISIRS"  
AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191218-lmc1H6699H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2019  
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet de convention « Tickets Loisirs » proposé par le Conseil régional d'Ile-de-France ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de bénéficier du dispositif des Tickets Loisirs proposé par la Région Ile-de-France pour les enfants des Espaces Jeunes ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 11 décembre 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention « Tickets Loisirs » avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'obtention de 216 tickets loisirs, d'une valeur unitaire de 6 € ;

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer ladite convention ;

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***